

“Notre entreprise, face à sa croissance soutenue, a le privilège de recruter un grand nombre de candidat·es depuis plusieurs années. Forte de ce rôle prépondérant dans le recrutement sur le marché de l’emploi, elle aspire à marquer une réelle différence pour toutes les personnes désireuses de la rejoindre, en proposant une expérience candidat·e enrichissante. Avec 8 principes fondamentaux, notre Convention Recrutement, qui vient en complément de la Charte de recrutement, met en lumière nos engagements vis-à-vis des processus de recrutement. Elle vise à instaurer des relations constructives entre chaque candidat·e et l’entreprise, indépendamment de l’issue du processus de recrutement.”

Nos engagements vis-à-vis de nos candidats

- 1. Respect des règles de non-discrimination et d'égalité des chances :** Les règles édictées par le Code du travail sont scrupuleusement respectées.
- 2. Respect de la confidentialité :** Les données personnelles des candidats.es ainsi que leur recherche d'emploi sont traitées en toute confidentialité et gérées en conformité du règlement général sur la protection des données et de la CNIL.
- 3. Suivi personnalisé :** Chaque candidat·e est suivi·e par un·e recruteur.se qui est son interlocuteur.rice et contact tout au long du processus de recrutement. Un refus est motivé et explicité à tout·e candidat·e reçu·e en entreprise dont la candidature n'est pas validée.
- 4. Principe du consensus :** Chaque candidature est étudiée consciencieusement et toute décision d'embauche est précédée d'un debriefing avec chaque acteur.rice interne du processus de recrutement. Après cet échange, les parties prenantes internes décident en consensus la validation de la candidature.
- 5. Délais maîtrisés et réduits dans la mesure du possible à J+2 :** Quelles que soient les étapes du processus (RV, retour sur un entretien...), l'entreprise s'engage à informer à J+2 le.a candidat·e.
- 6. Rationalisation des processus :** Tout·e candidat·e qui doit rencontrer sur site plusieurs.es interlocuteurs.rices ne se déplace qu'une fois. Les différents interviews sont organisés le même jour.
- 7. Interviews organisés avec les personnes strictement nécessaires au processus :** Chaque recruteur.euse valide en amont les opérationnels.elles en charge de rencontrer les candidats.es.
- 8. Engagement sur une durée totale du processus de recrutement :** Chaque recruteur.se s'engage à gérer son recrutement, du lancement de la recherche à la validation du candidat·e, dans un délai le plus court possible.

CONVENTION
RECRUTEMENT

MITSUBISHI
ELECTRIC